#### CONSEIL MUNICIPAL

#### **SEANCE DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures trente minutes, par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du quatre avril deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAURICE, Maire.

#### Appel nominal:

Etaient présents: M. Jean-Louis MAURICE - Mme Carole LAGWA - M. Jean-Pierre STIL - M. Philippe BACHELET - Mme Aline BRUNNEVAL - M. Mathieu MATON - Mme Iris DEGENETAIS - M. Philippe LOISEL - Mme Katy VIMBERT - M. Jacques SOUTY - Mme Annie CHOCHLINSKI - Mme Valérie DUBUC - M. Daniel CORBLIN - Mme Marie TROUVAY - M. Jean-Pierre FREYLER - Mme Anne VINCENT - Mme Nathalie PATUREAUX - M. Eric LEROY.

<u>Absents excusés</u>: Mme Fabienne CARFANTAN (donne pouvoir à M. Philippe LOISEL) - Mme Sibylle FRANCONY (donne pouvoir à M. Jean-Louis MAURICE) - M. Pascal CARFANTAN (donne pouvoir à M. Jean-Pierre STIL) - M. Stéphane HATTENVILLE - M. Sébastien JOUET.

#### Absent: -

Secrétaire de séance : Madame Aline BRUNNEVAL.

En début de séance - Monsieur MAURICE expose :

En attente des éléments d'informations.

Sont retirées de l'ordre du jour et reportées à une prochaine séance de conseil municipal :

**QUESTION Nº 7** 

Investissement 2023 - demande de subvention auprès du SDE76 - autorisation du conseil municipal.

**QUESTION N°8** 

Désignation d'un référent déontologue.

Madame DUBUC interroge Monsieur MAURICE à propos du compte-rendu de séance de conseil municipal du 16 décembre 2022 : Monsieur HEROUARD est le seul agent assermenté ?

Monsieur MAURICE confirme que Monsieur HEROUARD, agent technique, est le seul agent communal assermenté : il exerce la fonction accessoire/complémentaire d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

#### Délibération n° 01/11:

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 – autorisation du conseil municipal.

Vu référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable de Monsieur Jérôme HAMEL, Comptable Public Responsable du SGC HARFLEUR, en date du 30 mars 2023, annexé à la présente délibération,

Considérant que la Commune de FONTAINE-LA-MALLET s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2024,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

## Qu'ainsi:

En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

**Que** cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget M14 de la Commune de FONTAINE-LA-MALLET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur MAURICE,

Après en avoir délibéré,

### Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune de FONTAINE-LA-MALLET.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Délibération nº 02/11:

#### Adoption du Compte Administratif 2022.

La commission des Finances a examiné attentivement les résultats de l'exercice 2022, qui se résument ainsi qu'il suit :

#### > Section de fonctionnement :

Recettes	2 876 297.11 €
Dépenses	2 443 613.00 €
Excédent	432 684.11 €

#### > Section d'investissement :

Recettes	861 180.78 €
Dépenses	778 125.94 €
Excédent	83 054.84 €

Monsieur MAURICE précise que le service de comptabilité a contrôlé avec le comptable communal, que les écritures étaient en concordance avec celles du compte de gestion, quant au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Les restes à réaliser ont été inscrits au Compte Administratif, et la commission des Finances a pu en constater la sincérité.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2022.

Monsieur MAURICE, suivant la procédure d'usage, demande au Conseil Municipal de désigner un collègue qui prendra la présidence pendant l'adoption du Compte Administratif.

Auparavant, il interroge l'assemblée afin de savoir s'il y a des questions concernant les résultats du Compte Administratif, puis il se retire.

Monsieur CORBLIN est désigné pour prendre la présidence de la séance. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le vote du Compte Administratif 2022.

Á l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2022 (votants = 19 car Monsieur le Maire et son pouvoir – Mme Sibylle FRANCONY – ne votent pas pour l'adoption du CA 2022).

Après le retour de Monsieur MAURICE, Monsieur CORBLIN lui annonce les résultats du vote du Compte Administratif et reprend sa place.

Monsieur MAURICE remercie ses collègues et les personnes qui ont contribué à la bonne gestion de cet exercice.

Monsieur MAURICE expose l'analyse du CA 2022 élaborée par son Adjointe en charge des finances Madame Iris DEGENETAIS.

# Commune de Fontaine-la-Mallet

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

# **ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

#### **CADRE JURIDIQUE**

L'article 107 de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointes au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Fontaine-la-Mallet, représentée par son Maire, M. Jean-Louis MAURICE, assistée par son Adjointe aux finances, Mme Iris DÉGENÉTAIS.

Le Compte Administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et recettes (titres) effectuées par la commune sur un exercice donné. Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget et constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur. Le compte de gestion quant à lui, retrace les comptes tenus par le Comptable (Trésor Public) et la situation patrimoniale de la commune à la clôture de l'exercice.

La présentation du rapport répond à des objectifs de transparence et de sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- -de vérifier la réalisation effective du budget 2022,
- -de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la commune par rapport à l'année précédente (2021),
- -d'appréhender la situation financière de la commune au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres et l'état de la dette.

La commission des finances s'est réunie les 21 février, 8 mars et le 3 avril 2023.

Le compte administratif 2022 a été approuvé lors du conseil municipal du ...... avril 2023.

Il peut être consulté, sur simple demande, au secrétariat général de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

Malgré les incertitudes lors de l'élaboration du B P 2022, le Compte Administratif 2022 est conforme aux prévisions budgétaires.

## **CONTEXTE ÉCONOMIQUE**

L'année 2022 est marquée par la reprise de l'inflation qui touche principalement les prix de l'énergie, les produits alimentaires et la main d'oeuvre en raison du relèvement du point d'indice décidé par le Gouvernement.

Cette situation a conduit de nombreuses entreprises titulaires de marchés publics à solliciter une révision de prix s'appuyant sur la note n°6380/SG du 29 novembre 2022 émise par le Cabinet de Mme le 1<sup>er</sup> Ministre après avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022.

## **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Il retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

Le résultat d'exécution 2022 présente un excédent net de fonctionnement de 432 684.11€ et un excédent de d'investissement net de 83 054.84€.

#### Année 2022

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
RÉALISATION DE	Section de fonctionnement	2 443 613.00€	2 876 297.11€	+ 432 684.11€
L'EXERCICE	Section d'investissement	778 125.94€	861 180.78€	+ 83 054.84€

En raison d'opérations d'ordre entre sections et d'un versement vers la section d'investissement, **les dépenses et recettes réelles** (hors produits exceptionnels) s'établissent comme suit :

	2022
Fonctionnement DEPENSES	1 756 931,41€
Fonctionnement RECETTES	2 189 614,52€
Investissement DEPENSES	680 916,86€
Investissement RECETTES	140 637,70€

## **ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

## **DEPENSES:**

CA 2022

CA 2021

2 443 613.00€

1 765 867,15€

+ 677 745.85€

<u>En section de fonctionnement, les dépenses</u> prévues au B P (après D M) ont été réalisées à hauteur de 83 %.

	BUDGET 2022	
FONCTIONNEMENT DÉPENSES	BP+DM	RÉALISÉ 2022
Charges à caractère général	715 830,00€	561 703.07€
Charges de personnel	854 700,00€	802 544,54€
Autres charges de gestion courante	114 050,00€	110 895.55€
Atténuations de produits	317 650,00€	249 412,00€
Charges financières	35 000,00€	32 323,15€
Charges exceptionnelles	200,00€	53,10€
Dépenses imprévues	72 385,00€	
TOTAL	2 109 815€	1 756 931.41€

## Argumentaire:

Les Charges à caractère général regroupent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services communaux.

En 2022, elles s'élèvent à 561 703.07€ soit une augmentation de 4 963.50€ par rapport à l'année précédente ce qui illustre le retour à la normalité des activités municipales après la période de confinement.

<u>Les charges du personnel</u> représentent 46 % des charges réelles de fonctionnement de la commune. Elles ont augmenté de 45 325.15€ soit + 6 % par rapport à 2021. L'année a été marquée par le relèvement du point d'indice, la révision de la situation des catégories C, la prise en charge du RIFSEEP, la mobilité d'un agent vers la ville du Havre et le départ en retraite d'agents communaux partiellement remplacés.

<u>Les charges de gestion courante</u> constituées principalement des cotisations des élus et charges sociales correspondantes, de la caisse des écoles , frais des enfants scolarisés à l'extérieur....., sont stables (+236.58€).

Diminution de l'enveloppe consacrée au <u>C C A S</u> (- 2 000€) en 2022, au vu du rapport de trésorerie largement excédentaire en 2021.

Attribution des <u>subventions en faveur des associations</u>, si cette ligne est légèrement diminuée en 2022 par rapport aux prévisions budgétaires, cela s'explique que certaines associations n'ont pas fait leurs demandes dans l'année.

Atténuations de produits, il s'agit principalement de l'attribution de compensation négative versée chaque année à la Communauté Urbaine en contrepartie des charges transférées. Elle est inférieure en 2022 par rapport à 2021 (- 56726,76€). La 4ème échéance de 2022 n'a pas été mandatée en 2022 et le sera en 2023.

Les Charges financières, intérêts réglés à l'échéance : stabilité de 2022 par rapport à 2021.

## RECETTES

La réalisation des <u>recettes réelles</u> de fonctionnement dépasse les prévisions budgétaires (+ 79 799,52€)

	BUDGET 2022	
FONCTIONNEMENT RECETTES RÉELLES	BP+DM	RÉALISÉ 2022
Atténuations de charges	15 000,00€	21 798,33€
Produits de service	134 900,00€	174 607,74€
Impôts et taxes	1 636 800,00€	1 645 128,98€
Dotations participations	213 115,00€	232 311,04€
Autres produits de gestion courante	110 000,00€	115 768,43€
TOTAL	2 109 815,00€	2 189 614,52€

## **Argumentaire:**

## 1) Augmentations sur les lignes de recettes:

<u>Atténuations de charges</u>: remboursement par les assurances des sommes versées en cas d'arrêt maladie de plus de 10 jours du personnel (cela correspond aux remboursements liés aux arrêts des années antérieures).

Les produits de service ont légèrement augmenté soit + 31 475.82€

Elles correspondent aux produits concessions cimetière, redevances services à caractère social, redevances péri scolaires (cantines), autres prestations de services et remboursement de frais par d'autres redevables.

Les impôts et taxes ont augmenté de 53 680,90€ par rapport à 2021.

Les recettes relatives à la ligne impôts locaux ont augmenté de 50 184€.

Taux d'imposition des taxes communales (taux inchangés en 2022 par rapport à 2021)

Taxe d'habitation

10,14 %

Foncier bâti

42,28 %

Foncier non bâti

48,28 %

La ligne <u>droits de place</u> a augmenté + 1 037.30€ grâce à l'implantation, sur la place de la commune, les vendredis en fin d'après-midi, d'un marché producteurs bio.

Pylônes électriques : + 408€

<u>Les revenus d'immeubles et location de salle</u> a augmenté en 2022 de 13 921.31€ avec un retour à la normalité par rapport aux années précédentes impactées par la COVID 19.

## 2) Stabilité sur les lignes de recettes :

DSC, 226 601€

FNGIR, 104 272€

Taxes sur les publicités extérieures 453,08€

## 3) Diminution sur les lignes de recettes :

Les dotations de l'État (DGF et DSR) poursuivent leur baisse entamée en 2014.

DGF + DSR : 126 838€ + 28 150€ = 154 988€

La section fonctionnement du CA 2022 a été clôturée par un excédent de 432 684.11€

# **ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT:**

# <u>Les dépenses réelles d'équipement</u> ont été titrées à hauteur de 73 % soit 680 916,86€.

	BUDGET 2022	RÉALISÉ 2022	
	BP+DM		
Opérations d'équipement voirie	/ 169 900,00€	28 648,09€	
Opérations d'équipement Bâtiments	7657856		
communaux (hors remboursement ancien prêt SIVOM)	595 885,00€	529 990,96€	
Remboursement ancien prêt SIVOM	4 800,00€	4 947,65€	
Remboursement du capital	120 000,00€	117 330,16€	
Dépenses imprévues	40 000,00€		
TOTAL	930 585,00€	680 916,86€	
Charges transférées		63 347,59€	
Opérations patrimoniales	33 861,49€	33 861,49€	
TOTAL	964 446,49€	778 125,54€	

Liste partielle des travaux significatifs réalisés par la commune en 2022 concernent :

achat d'un camion benne IVECO	44 577 €
achat d'une balayeuse	22 800 €
implantation d'abris bus	18 236 €
mise en place d'un garde corps gymnase	24 773 €
informatique école élémentaire	8 236 €
remplacement chaudière bât C	20 596 €

558639,0

réfection lourde de la cour de l'école élémentaire	34 445 €
travaux énergétique écoles et vestiaires foot	38 018 €
remplacement des fenêtres salle Dupas	42 780 €
clôture du plateau sport à l'école élémentaire	8 987€
travaux mur de soutènement	
lotissement fontaine aux cailloux	29 069 €
remplacement lampes par LED bâtiments	22 020 €

<u>Les recettes d'investissement</u> sont constituées de recettes réelles 140 637€ (subventions, FCTVA, Taxe d'Aménagement) et d'un virement de la section de fonctionnement provenant de la vente du terrain de Fréville au promoteur Logéo (600 000€) et de diverses opérations patrimoniales (86 681€).

	BP 2022	CA 2022
Subventions accordées	120 400,00€	43 927,04€
Dotations : FCTVA , TA	80 000,00€	96 036,82€
Dépôts et cautionnement		673,84€
Opérations d'ordre et patrimoniales		720 543,08 €
Produits cessions		
d'immobilisation	605 801,00€	
Opérations patrimoniales	33 861,49€	
TOTAL	840 062,49€	861 180,78€

## LA DETTE:

Situation en février 2022 : sources « Finances Actives »

### La dette se résume ainsi :

Capital restant dû en début d'exercice :

1 328 298.98€

Taux moyen 2022

2.47%

Durée de vie résiduelle ?

10 ans et 2 mois

Durée de vie moyenne :

5 ans et 6 mois

Remboursement du capital 2022 :

117 330.16€

Remboursement des intérêts 2022 :

32 323,15€

Total du remboursement 2022 :

149 653,31€

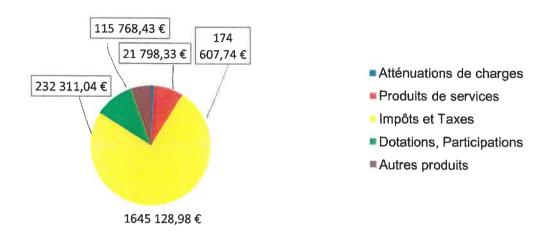
L'intégralité de l'encours a été classé 1A, classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices selon la chartre GISSLER puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixes et d'un emprunt à taux variable simple à partir d'indices de la zone EURO.

Emprunts réalisés concernent les travaux suivants :

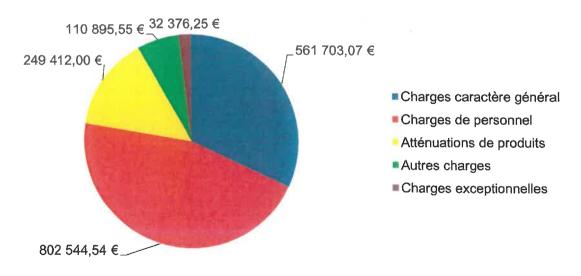
- L'école primaire et cantine scolaire,
- La place Saint Valéry,
- L'avenue Jean Jaurès,
- L'extension du cimetière
- La construction de la salle multifonctions à dominante sportive.

Pas de nouvel emprunt contracté en 2022

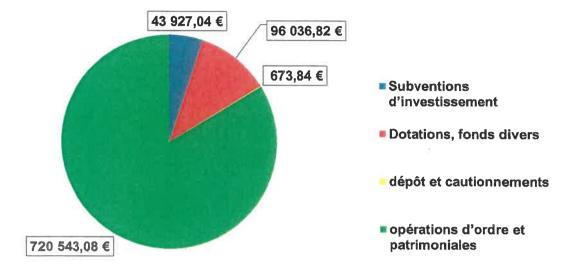
CA 2022 FOI	NCTIONNEMENT (hors produits exceptionnels)	
RECETTES		
Atténuations de charges	21 798,33 €	
Produits de services	174 607,74 €	
Impôts et Taxes	1 645 128,98 €	
Dotations, Participations	232 311,04 €	
Autres produits	115 768,43 €	
	2 189 614,52 €	



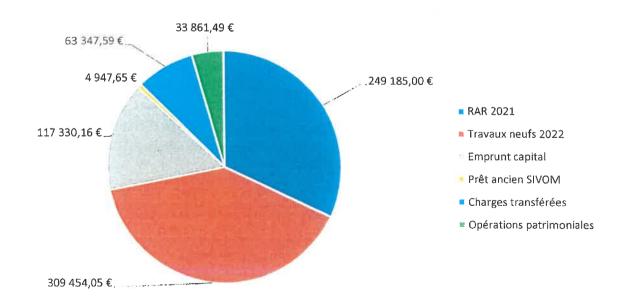
CA 2022 FO	NCTIONNEMENT (hors opérations d'ordre)	
DEPENSES		
Charges caractère général	561 703,07 €	
Charges de personnel	802 544,54 €	
Atténuations de produits	249 412,00 €	
Autres charges	110 895,55 €	
Charges exceptionnelles	32 376,25 €	
	1 756 931,41 €	



CA 2022 INVESTISSEMENT				
RECETTES				
Subventions d'investissement	43 927,04 €			
Dotations, fonds divers	96 036,82 €			
dépôt et cautionnements	673,84 €			
opérations d'ordre et patrimoniales	720 543,08 €			
	861 180,78 €			



	CA 2022 INVESTISSEMENT	
DEPENSES		
RAR 2021	249 185,00 €	Ï
Travaux neufs 2022	309 454,05 €	
Emprunt capital	117 330,16 €	
Prêt ancien SIVOM	4 947,65 €	
Charges transférées	63 347,59 €	
Opérations patrimoniales	33 861,49 €	
	778 125,94 €	



# COMMUNE DE FONTAINE LA MALLET PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REALISÉES EN 2022

hors dépenses de personnel

60611	Eau et Assainissement Véolia	16 156,85 €
60612	Energies et Electricité	
		64 848,91 €
60621	Combustibles	
60622	<u>Carburants</u>	6 683,56 €
		2 491,92 €
60623	Produits alimentaires	M 11 In •
	repas des ainés	2 249,50 €
	divers	20 583,92 €
		22 833,42 €
60631	Duoduito di antustica	46.107.00.0
9002T	Produits d'entretien	10 425,90 €
60632	Fourniture de petit équipement	
	petit matériel garderie EM	484,46 €
	Petit matériel garderie EP	246,20€
	Tableaux blancs mairie	81,37 €
	mâts pour drapeaux	112,85€
	cerceaux garderie école primaire	205,76 €
	Divers	24 008,78 €
		25 131,42 €
60636	Vêtements de travail	
00030	Actements ne maani	1 207 02 6
		1 387,82 €
6064	Fournitures administratives	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Abonnement BL Enfance	2 831,08 €
	divers	4 763,76 €
		7 594,84 €
SOSE	livers district engagether	4 444 57 7
6065	<u>Livres, disques, cassettes</u>	1 609,75 €
6067	Fournitures scolaires	8 697,32 €

## 611 Contrats de service

	bardush	6 322,91 €
	API	34 725,52 €
	Nettoyage la normande	43 562,74 €
	ADMI	4 896,00 €
	DES CARPIQUET	17 955,60 €
	Ascenseurs	11 401,20 €
35	CRAM	3 441,90 €
	divers	5 694,20 €
		128 000,07 €
6132	Redevance occupation	
	parc de loisirs département	500,00 €
6135	Locations	
	location photocopieurs	11 000,93 €
	location nacelle	1 797,00 €
	divers	2 428,56 €
		15 226,49 €
		·
61521	Entretien de Terrains	
	fleurissement	7 516,67 €
	fauchage	14 944,23 €
	elagage	1 687,65 €
	destruction taupes	924,00€
	ludosol aire de jeux	1 110,12 €
	divers	33 326,35 €
		59 509,02 €
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	
	remplacement chênaux tennis couverts	16 367,42 €
	renovation casquette école primaire	8 250,83 €
	entretien sanitaires école primaire	6 931,63 €
	remplacement cheneau école primaire	2 490,48 €
	remise en état salle dupas	2 268,00 €
	curage réseaux EP et ST	2 469,60 €
	remplacement lanternes extérieures st	2 881,20 €
	entretien divers bâtiments communaux	2 812,20 €
	Divers	24 4 <b>.70</b> ,02 €
	1	68 986,38 €

## 615231 <u>Entretien Voies et réseaux</u>

	traitement anti mousse tennis et EP	1 380,00 €
	desherbant	709,50 €
	réparation ilôt	1 654,80 €
	divers	1 132,00 €
		4 876,30 €
61551	Entretien matériel roulant	
		2 569,55 €
61158	Entretien autres biens mobiliers	
	entretien cuisine EP	2 384,52 €
	vérification extincteurs	5 068,88 €
	inter sur lave vaisselle	1 096,10 €
	divers	4 333,54 €
	entretien panneau lumineux	580,80€
		13 463,84 €
6156	<u>Maintenance</u>	
	logiciel magnus	4 255,08 €
	renouv anti virus	4 380,97 €
	maintenance des ascenseurs	6 335,01 €
	divers	434,00 €
		15 405,06 €
616	Assurances	34 551,59 €
6182	documentation générale et technique	
0102	Abonnements divers	5 239,33 €
6184	Versement à des organismes de formation CAUE	321,00€
6226	Hooraires affaire PC Jean Sony	1 056,00 €

6232	Fêtes et cérémonies	
	cérémonie 8 mai 45	785,00 €
	concert fête de la musique sacem	2 732,44 €
	garden party 14 juillet	995,20 €
	cérémonie 11 sept	875,00 €
	céromonie mémorial astoria	650,00 €
	petit train marché de noêl et gardiennage	1 506,24 €
	divers	2 390,95 €
		9 934,83 €
6237	Publications	
•=••	écho de fontaine	1 064,40 €
	cartes de vœux	238,80 €
		1 303,20 €
		1 303,20 €
6238	<u>Divers</u>	644,32 €
6257	Réceptions	469,54 €
6261	Frais d'affranchissement	3 551,76 €
6262	Télécommunications et internet	19 644,80 €
657361	Caisse des écoles	5 814,00 €
		3 014,00 €
657362	Subventions Centre communal d'action sociale	10 000,00 €
		•
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	14 283,00 €
56644	4	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 323,15 €

veco ebourgeois Pauchard	bon 5302 bon 5435	6 519,48 2 082,00 2 760,29 <b>11 361,77</b> 44 577,61 175,20 <b>44 752,81</b> 1 405,20 1 104,25 <b>2 509,45</b>
ebourgeois Pauchard		2 082,00 2 760,29 11 361,77 44 577,61 175,20 44 752,81 1 405,20 1 104,25
ebourgeois Pauchard		2 760,29 11 361,77 44 577,61 175,20 44 752,81 1 405,20 1 104,25
ebourgeois Pauchard		11 361,77  44 577,61
ebourgeois Pauchard		175,20 44 752,81 1 405,20 1 104,25
ebourgeois Pauchard		175,20 44 752,81 1 405,20 1 104,25
auchard		44 <b>752,81</b> 1 405,20 1 104,25
auchard		1 405,20 1 104,25
auchard		1 104,25
	bon 5435	
		2 509,45
lauan Ltanaha	bon 5383	24 772 22
/DM Menuiseries	bon 5446	24 773,23
/DM Menuiseries	bon 5434	42 780,00
vieca +	bon 5407	20 973,60
		1 677,60 18 236,40
-		7 053,60
		41 332,90
-		23 501,48
	DON 3332	7 174,56
		3 057,60
		190 560,97
	TOTAL	249 185,00
	Mayfran VDM Menuiseries Mayfran SARL Delahais	VDM Menuiseries bon 5433 Mayfran bon 5392 SARL Delahais bon 5392

## **DETAIL INVESTISSEMENT REALISE 2022**

RAR	abribus	18 236,40 €
RAR	regards et enrobés école maternelle	7 174,56 €
RAR	téléalarme ascenseur mougnan	3 057,60 €
RAR	mur de soutènement fontaine aux cailloux	9 593,10 €
RAR	mur de soutènement fontaine aux cailloux	19 476,90 €
RAR	marquage trafic	175,20 €
RAR	camion benne IVECO	44 577,61 €
RAR	laveuse gymnase	1 405,20 €
RAR	portables services techniques	6 519,48 €
RAR	cablage informatique services techniques	234,00 €
RAR	cablage informatique services techniques	1 848,00 €
RAR	cablage informatique services techniques	2 760,29 €
RAR	garde corps gymnase	24 773,23 €
RAR	diagnostic amiante salle dupas	3 289,20 €
RAR	acquisition taille haies	1 104,55 €
	capteurs CO2	495,08 €
	matériels sportifs écoles	471,19 €
	téléphone école maternelle	59,90 €
	nettoyeur thermique services techniques	106,27 €
	alcôves gymnase	3 040,00 €
	tablettes logiciel cantine	554,88 €
	drapeau ukraine	47,76 €
	enceinte autonome	1 055,06 €
	mise en place caméra surveillance hall accueil mairie	1 265,40 €
	tablettes logiciel périscolaire	919,00 €
	remplacement Pc portable école primaire	7 317,70 €
	fourniture friteuse électrique	1 023,14 €
	remplacement chaudière gaz mougnan Bât C	20 596,08 €
RAR	fabricatiion porte salle dupas	1 677,60 €
RAR	isolation salle dupas	6 290,00 €
RAR	remplacement fenêtres salle dupas	12 834,00 €
	désamiantage recouvrement sol école maternelle	28 918,80 €
	kakémonos et stop trottoirs	774,00 €
	balayeuse désherbeuse	22 800,00 €
	friteuse école primaire	2 387,34 €
	réalisation sente lotissement de Fréville	3 617,16 €
	Ecole primaire clôture plateau sport	8 987,52 €
	prélèvement amiante réfection lourde cour école primaire	1 932,00 €
	désamiantage recouvrement sol école maternelle	3 004,70 €
	réfection lourde école primaire	51 534,96 €
	services techniques enrobés	9 212,10 €
RAR	City stade enrobés	23 501,48 €
	réfection lourde école primaire	10 944,60 €
	réfection lourde école primaire	3 550,08 €
	installation fourreau salle gréverand	780,00€
	TX efficacité énergétique remp lampes EM EP CANTINE	780,00 € 28 905,12 €
	tx efficacité énergétique remp lampes vestiaires foot salle DUPAS	9 113,18 €
	2	3 113,10 €

	Remplacement lanternes services techniques	2 881,20 €
	1	
	fourniture et pose rideaux salle DUPAS	3 853,56 €
	impression sur bâche marché bio	313,20€
	tissus couchage dortoir école maternelle	1 223,85 €
RAR	Salle dupas remplacement fenêtres	502,80 €
RAR	Salle dupas remplacement fenêtres	29 946,00 €
	Isolation combles mairie	7 053,60 €
	remplacement lampes par LED Croix blanche ST et Mougnan	21 934,99 €
	remplacement lampes par LED Mairie	6 516,14 €
	remplacement lampes par LED agence postale et point lecture	2 178,38 €
	remplacement serveur informatique	10 559,86 €
	remplacement serveur informatique	882,00€
	achat fauteuil du maire	648,82 €
	fourniture et pose fourreau salle gréverand	3 530,88 €
	Désamiantage recouvrement sol école pré-élémentaire	180,00€
	Pose clôture école élémentaire	1 440,00 €
	rénovation énergétique salle dupas retrait encombrants	4 078,22 €
RAR	Travaux réalisation city stade	41 332,80 €
	Achat outils services techniques	197,70€
	pose poteau incendie rue Lecarpentier	4 288,63 €
	remplacement Pc portable école primaire	1 679,00 €
	Remplacement radiateur bibliothèque et poste	1 476,00 €
	TOTAL	558 639,05 €

E 3 . 0

## PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES

RUBRIQUES		ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021 VOTÉ	2021 MANDATÉ	2022
		Coopérative école maternelle		600€		600 €
	Ecoles	Coopérative école primaire		1 300 €	1 300 €	1 300 €
Fontaine EDUCATION		Voyages scolaires découverte école maternelle	657361		1 000 €	1 000 €
		Voyages scolaires découverte école primaire			1 000 €	2 500 €
Autres		APE Collège Belle Etoile Montivilliers		125 €	125 €	
		AFAPE Parents d'élèves	6574	200 €		300 €
				2021	2024	
RUBRIQUES		ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021 VOTÉ	2021 MANDATÉ	2022
		Association familiale du grand air AFGA		125€	125 €	130 €
		Association fontainaise maquettisme		291 €	291 €	300 €
		Association "La souris"		291 €	291 €	300 €
		Association musicale		291.€	291 €	300 €
		Atelier du Mougnan		291 €	291 €	300 €
LO	SIRS	AVF Fontaine accueil	6574	291 €	291 €	300 €
		Comité des Séniors		3 610 €	3 610 €	3 700 €
		Comité des Séniors (participation repas annuel)			1 000 €	, 37001
		Fontaine jardins loisirs		291 €	291 €	300 (
		Les trétaux de juillet	<b>-</b>	291 €	291 €	300 (
		La Mall et les jeux (nouvelle demande de 2020)	<b>-</b>	125 €	125 €	130
						150
RUBR	RUBRIQUES CCAS - MAIRIE ET ASSOCIATION		IMPLITATIONS	2021 VOTÉ	2021 MANDATÉ	2022
	Mairie Fontaine	Centre communal d'action sociale	657362	12 000 €	12 000 €	10 000 :
		Banque alimentaire		200€	200 €	200
SOCIAL		Restos du cœur	_	200€	200 €	200
		Secours catholique	6574	200 €		
		Secours populaire français				
1				200€		
		MFR Blangy le château (nouvelle demande)		200€		23
				200 €		
PHRE	NOUES	MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice			2021	100
RUBI	RIQUES	MFR Blangy le château (nouvelle demande)	IMPLITATIONS	100 €	2021 MANDATÉ	
RUBI	RIQUES	MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice		100 € 2021		2022
		MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	100 € 2021 VOTÉ	MANDATÉ	2022 300
	RIQUES	MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS  Anciens combattants		100 €  2021  VOTÉ  291 €	MANDATÉ 291 €	2022 300 300
		MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français	IMPUTATIONS	100 €  2021  VOTÉ  291 €	MANDATÉ 291 € 291 €	2022 300 300 100
sou	VENIRS	MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes	IMPUTATIONS	100 €  2021  VOTÉ  291 €  291 €  100 €  125 €	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €	2022 300 300 100
sou		MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes	IMPUTATIONS	100 €  2021  VOTÉ  291 €  291 €  100 €	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €	2022 300 300 100
sou	VENIRS	MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes Association fortifications 76	6574	100 €  2021  VOTÉ  291 €  100 €  125 €	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €	2022 300 300 100 200
sou <sup>,</sup> RUBI	VENIRS	ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS	6574	100 €  2021  VOTÉ  291 €  100 €  125 €  2021  VOTÉ	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €  2021  MANDATÉ	2022 300 300 100 200 2022
sou <sup>,</sup> RUBI	VENIRS	MFR Blangy le château (nouvelle demande) Association des conciliateurs de justice  ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes Association fortifications 76  ASSOCIATIONS  Association Top danse	6574	100 €  2021  VOTÉ  291 €  100 €  125 €  2021  VOTÉ  291 €	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €  2021  MANDATÉ	2022 300 300 100 200 2022 300 300
sou <sup>,</sup> RUBI	VENIRS	ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes Association fortifications 76  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS	6574  IMPUTATIONS  6574	100 €  2021  VOTÉ  291 €  100 €  125 €  2021  VOTÉ  291 €  291 €  6 120 €	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €  2021  MANDATÉ  291 €	2022 300 300 100 200 2022 300 300 5 700
RUBI SF	VENIRS	ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes Association fortifications 76  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS	6574  IMPUTATIONS  6574	100 €  2021  VOTÉ  291 €  100 €  125 €  2021  VOTÉ  291 €  6 120 €  300€ - 600€ co	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €  2021  MANDATÉ  291 €  6 120 €  ntribution placards g	2022 300 300 100 200 2022 300 300 5 700
RUBI SF	VENIRS  RIQUES  PORT	ASSOCIATIONS  Anciens combattants Le souvenir français Union nationale des parachutistes ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  ASSOCIATIONS  Union fontainaise	6574  INSPUTATIONS  6574	100 €  2021  VOTÉ  291 €  100 €  125 €  2021  VOTÉ  291 €  6 120 €	MANDATÉ  291 €  291 €  100 €  125 €  2021  MANDATÉ  291 €  6 120 €  ntribution placards g	300 s 300 s 200 s 2022 300 s 300 s 5 700 s

rage 1 or.

FinanceActive/ Premio > VILLE DE FONTAINE-LA-MALLET 10 (1) (1) 11 (1) (2) 20 (2) (3) Mise à jour 🦓 (https://insito.financeactive.com/home) Synthèse (/synthesis) Dette Actions Marchés financiers et pricers T Budgets & Filtres (https://insito.financeactive.com/transactionsfilters/transactionsfilters) © Devise EUR © 07/02/2022 Σ m

Simulations (https://insito/financeactive.com/simulation)

Simulations (https://insito/financeactive.com/simulation)

Simulations (https://insito.financeactive.com/display.do?page=profilExtinction/doc\_profil extinction\_global\_par\_annee.xml&form-resef=true)

Toutes 🔻 Année: Fittres : Évolution du capital restant dû

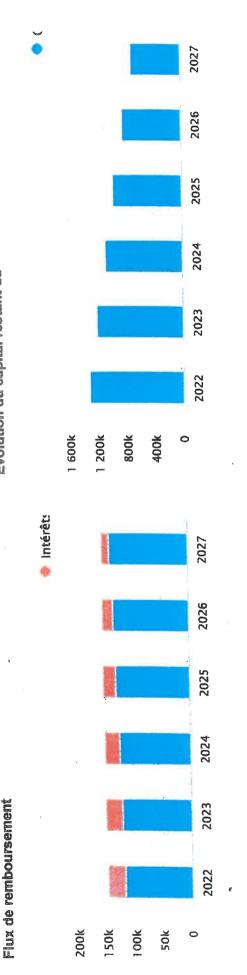
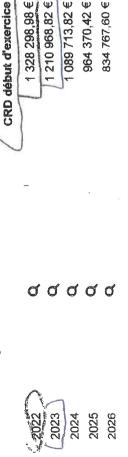
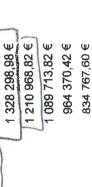
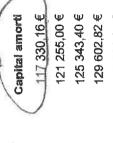
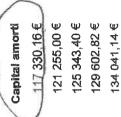


Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/N au 31/12/N

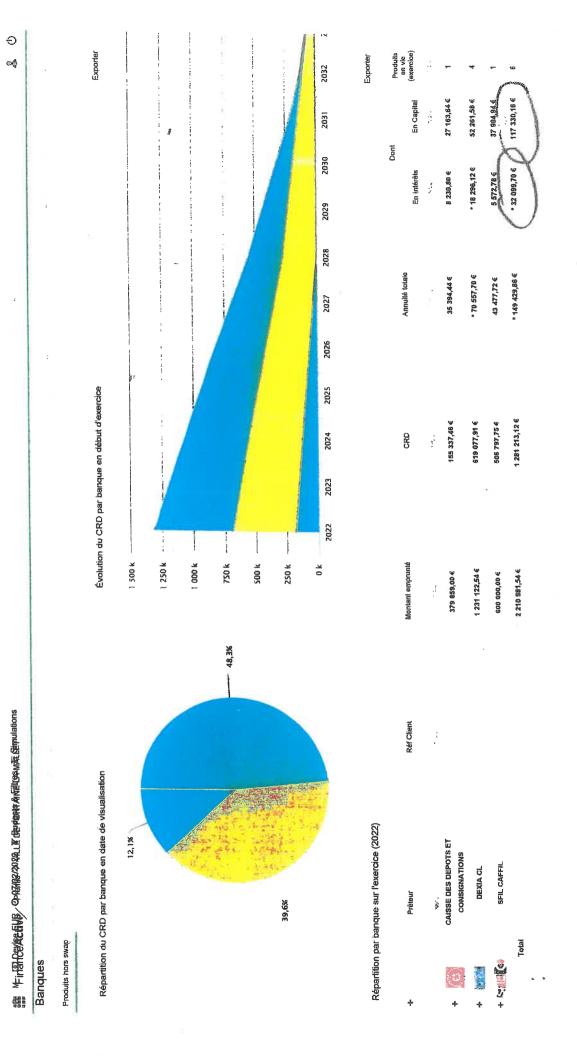








Amoi



B M I Devise EUR @ 07/02/2022 ▼ Budgets & Filtres 幸 Simulations

Échéances



https://insito.financeactive.com/payments?filter=false&mode=CONSOLIDATED&year=2022

#### Délibération n° 03/11:

## Affectation des résultats du Compte Administratif 2022.

Après l'adoption du Compte Administratif, le Conseil Municipal doit, suivant les règles de la comptabilité publique, en affecter les résultats qui apparaîtront au Budget Primitif 2023. Monsieur MAURICE propose l'affectation suivante :

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le conseil municipal, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA <b>2021</b>	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT	
				RAR Dépenses			
INVESTISSEMENT	825 792,27		83 054,84	152 856,00	-152 856,00	755 991,11	
	0_0 / 0_/		03 034,04	Recettes		755 551,11	
					0,00		
				RAR Dépenses			
FONCTIONNEMENT	1 191 490,35		432 684,11		0,00	1 624 174,46	
	2 222 430,00		432 004,11	Recettes	0,00	1 024 174,40	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

Décide d'affecter le résultat comme suit :

1 624 174,46	EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022
	Affectation obligatoire :
0,00	A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)
	Solde disponible affecté comme suit :
0,00	Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)
1 624 174,46	Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)
0,00	Total affecté au c/ 1068 :
	Pour mémoire
908 847,11	Résultat d'investissement reporté au BP 2023, ligne R001
	EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022
0,00	Déficit à reporter (ligne D002)

Á l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du rapporteur.

#### Délibération n° 04/11:

## Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales.

Monsieur MAURICE propose au conseil municipal de voter le taux d'imposition des taxes directes locales, ainsi qu'il suit :

INTITULE DES TAXES	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT	CONTRIBUTION COEFFICIENT CORRECTEUR	PRODUIT CORRESPONDANT APRES APPLICATION CONTRIBUTION COEFFICIENT CORRECTEUR
			ΓAUX (TH)		
Taxe d'habitation	30 600,00	10,14 %	03 103,00	NEANT	03 103,00
		TAU	K (TFB – TFNB)		
Taxe foncière (bâti)	3 910 000,00	42,28 %	1 653 148,00	-271 096,00	1 382 052,00
Taxe foncière (non bâti)	42 000,00	48,28 %	20 278,00	NEANT	20 278,00
TOTAL					1 405 433,00

## Monsieur MAURICE expose:

- Retour du vote du taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.
- 2 propositions à débattre : SOLUTION 1 « pas d'augmentation » /SOLUTION 2 « augmentation ». SOLUTION 1 « pas d'augmentation »

Avantages: permet de ne pas alourdir les charges des habitants – recul pour un juste dimensionnement si augmentation en 2024 – quelques réserves budgétaires à disposition – communication aisée.

Inconvénients : risque Compte Administratif déficitaire – faible marge d'investissement.

SOLUTION 2 « augmentation » Avantages : confort financier.

Inconvénients : charge supplémentaire pour les habitants – si dimensionnement insuffisant, risque d'une nouvelle augmentation en 2024 – communication difficile.

Le débat est ouvert.

Monsieur LOISEL: si augmentation, les 3 taux sont concernés.

Monsieur MAURICE: oui et dans la même proportion.

Madame VIMBERT: et dans quelles proportions?

Monsieur MAURICE: le calcul de la recette attendue et d'un coefficient multiplicateur.

Monsieur BACHELET: je suis contre l'augmentation cette année, à voir en 2024 si cela s'avère nécessaire, car les familles supportent actuellement le poids d'une forte inflation (énergies, matériaux, alimentation, ...).

Madame PATUREAUX : je suis également contre l'augmentation. En revanche, si augmentation en 2024, celle-ci sera plus importante ?

Monsieur MAURICE: non, l'augmentation sera mieux calibrée car nous disposerons de plus de visibilité.

Monsieur SOUTY : je suis pour l'augmentation des taux en 2023 pour 2 raisons, l'augmentation du prix des énergies et le risque de déficit du compte administratif.

Madame BRUNNEVAL : le risque de déficit est faible pour 2023 car le BP 2024 est en sur-équilibre.

Monsieur LOISEL : vu le contexte économique et le peu de visibilité dont nous disposons, il me paraît imprudent de voter une augmentation des taux pour 2023.

Monsieur MAURICE: tout à fait; il faut veiller à ne pas augmenter deux fois les taux, je suis totalement contre.

Monsieur MATON : nous avons évalué les économies d'énergies qui seront réalisées suite aux divers travaux d'investissement effectués dans les bâtiments communaux ?

Monsieur MAURICE: oui, environ 20 % en Kilowatts grâce effectivement aux divers travaux effectués ainsi qu'aux réglages optimisés. Des solutions sont à l'étude pour 2 sites énergivores, la salle Dupas et le gymnase.

Monsieur SOUTY: les chaudières sont-elles arrêtées durant le week-end?

Monsieur MAURICE : elles sont baissées durant le week-end et arrêtées à chaque période de congés scolaires (sauf locaux administratifs mairie).

Monsieur MATON et Monsieur LEROY : quelles décisions ont été prises par les autres communes ?

Monsieur MAURICE : pour citer deux exemples assez représentatifs, Le Havre et Manéglise ont décidé de ne pas augmenter les taux.

Monsieur LEROY : il est peut-être préférable d'augmenter déjà une première fois cette année, cela évitera une trop forte augmentation l'année prochaine. Il faut également veiller à ne pas puiser dans les réserves budgétaires.

Monsieur MATON: il est utile de savoir quels projets d'investissements seront réalisés en 2024 et 2025.

Monsieur MAURICE: les projets d'investissements ne mettront pas en difficulté les finances communales car des subventions sont attendues de la part de l'Etat, du Département et de la Communauté Urbaine.

Monsieur BACHELET: en cas de difficulté majeure, la commune dispose d'un patrimoine immobilier.

Madame BRUNNEVAL : avons-nous une idée de l'augmentation des prix des énergies ?

Monsieur MAURICE: oui, x 3,5 à x 4 – les prix sont bloqués pour 2023 et sont en cours de négociation pour l'année prochaine.

Le débat est clos.

Par 2 voix « contre » (M. Eric LEROY et M. Jacques SOUTY) et 1 abstention (Mme Aline BRUNNEVAL) le Conseil Municipal accepte la proposition du rapporteur.

#### Délibération n° 05/11:

### Vote des subventions aux associations.

Monsieur MAURICE rappelle les points suivants :

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et différents textes dont la loi 2000-321 du 12 avril 2000 encadrent les relations entre les collectivités et les associations.
- les obligations des associations pour solliciter une subvention sont les suivantes :
  - ✓ Faire une demande officielle en exposant le projet.
  - ✓ Demander un montant de subvention sur la base d'un budget prévisionnel.
  - ✓ Souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
  - ✓ Transmettre les pièces juridiques prouvant l'existence légale de l'association (en vertu de l'article L.1611-4 du CGCT qui définit les éléments à transmettre à la collectivité dans les 6 mois de la clôture de l'exercice subventionné ou de l'événement et ce, dès le premier euro versé), soit :
    - o Comptes annuels
    - o Rapport d'activité
    - o Rapport financier dédié s'il s'agit d'un événement subventionné
    - o Rapports des commissaires aux comptes
- l'attribution de subventions aux associations est une décision faisant l'objet d'un débat en Commission des Finances.

Ainsi, lors de la dernière réunion du 03 avril 2023, les membres de la Commission des Finances ont proposé l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2023, lesquelles font l'objet de la liste annexée à la présente.

Monsieur MAURICE invite Mme Carole LAGWA, M. Philippe LOISEL, M. Jean-Pierre FREYLER et M. Mathieu MATON (pas de vote exprimé pour : Mme Fabienne CARFANTAN qui a donné pouvoir à M. Philippe LOISEL - M. Jean-Pierre STIL et son pouvoir M. Pascal CARFANTAN), membres d'associations, à se lever pour quitter temporairement la « salle des mariages » de la mairie car ils ne prennent part ni au débat ni au vote de la présente délibération.

Après avoir pris connaissance de ce document, Monsieur MAURICE demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer quant à l'attribution des dites subventions.

Par 14 voix « pour » (Mme Carole LAGWA, M. Jean-Pierre STIL et son pouvoir M. Pascal CARFANTAN, M. Philippe LOISEL et son pouvoir Mme Fabienne CARFANTAN, M. Jean-Pierre FREYLER et M. Mathieu MATON, membres d'associations, ne prennent pas part au vote), le Conseil Municipal accepte la proposition du rapporteur.

Monsieur MAURICE autorise Mme Carole LAGWA, M. Philippe LOISEL, M. Jean-Pierre FREYLER et M. Mathieu MATON, membres d'associations, à entrer dans la « salle des mariages » pour reprendre leur place. Il les informe par ailleurs du vote exprimé par le conseil municipal.

## Délibération n° 06/11 :

## Vote du Budget Primitif 2023.

Monsieur MAURICE propose au Conseil Municipal d'adopter aujourd'hui le Budget Primitif 2023 tel que résumé ainsi qu'il suit :

## > Section de fonctionnement :

Dépenses 2 259 964.04 € Recettes 3 884 138.50 €

## > Section d'investissement :

Dépenses 658 957.04 € Recettes 1 288 549.15 €

Il précise, en outre, que les documents suivants sont joints à la présente :

- Détail des dépenses et recettes de fonctionnement 2023 ;
- Détail des dépenses et recettes d'investissement 2023.

Monsieur MAURICE expose l'analyse du BP 2023 élaboré par son Adjointe en charge des finances Madame Iris DEGENETAIS.

# COMMUNE DE FONTAINE-LA-MALLET

# **RAPPORT DE PRESENTATION BP 2023**

# BUDGET 2023 ARGUMENTAIRE

## Cadre juridique

L'article 107 de la loi NOTRe portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République est venue compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport répond à ces obligations pour la commune de Fontaine-la-Mallet représentée par son Maire, M. Jean-Louis MAURICE.

Par cet acte, M. le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2023, C'est un document de prévisions.

Le budget primitif respecte les principes d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité. Il se dit sincère et véritable.

Ce budget a été réalisé sur les bases de travail de la Commission des Finances les 21 février, 8 mars et le 3 avril 2023, présidée par M. le Maire, M. Jean-Louis MAURICE, et assistée de son Adjointe aux Finances. Mme Iris DÉGENÉTAIS.

Il a été voté le ... avril 2023 par le Conseil Municipal.

Il peut être consulté, sur simple demande, au secrétariat général de la mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

# Contexte macro-économique

La France a connu un choc inflationniste en 2022 à l'instar de nombreux pays.

L'inflation a ralenti en août et septembre 2022 mais est repartie à la hausse en octobre.

Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

Les taux d'intérêt repartent à la hausse depuis juillet 2022. Cette inflation a conduit à formuler les hypothèses suivantes pour la construction du budget 2023 :

augmentation des coûts de l'énergie (x 3,5)

des frais de personnel de 4 %

des produits alimentaires de 10 %

des marchés publics de 10 %

des autres dépenses diverses de 10 %

et les frais des nouvelles fonctions concernant le recueil des titres sécurisés institués au service administratif.

# Les Collectivités Territoriales et la loi de finances de 2023

Le Gouvernement a décidé la mise en place de mesures pour atténuer les effets de la hausse du coût des l'énergies :

- le filet de sécurité énergétique,
- l'amortisseur électricité,
- la création du fonds vert,
- <u>le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales</u>: les valeurs locatives foncières seront revalorisées de 7,1 %.

# Affectation des excédents 2022 sur le B P 2023

# Montants des excédents

<u>Fonctionnement</u>		Investissement	
Recettes	2 876 297€	861 180€	
Dépenses	2 443 613€	<u>778 125€</u>	
	432 684€	83 055€	

# Affectation de l'excédent de fonctionnement :

		Fontionnement	Investissement
1)	report en section de fonctionnement	235 684€	
2)	virement en section d'investissement pour couvrir les remboursements en capital des emprunts et les RAR 2022		197 000€

# Affectation de l'excédent d'investissement :

Report en section d'investissement :

83 055€

# Le budget primitif 2023 (les montants)

## **Fonctionnement**

Recettes 2 255 192€ Dépenses 2 255 192€

## Investissement

Recettes 654 985€ Dépenses 654 985€

## A) Lignes budgétaires de Fonctionnement BP 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	
Atténuations de produits	10 000€	
Produits de services	146 100€	
Impôts et taxes	1 753 250€	
Dotations, subventions	235 281€	
Autres produits	110 561€	

## Augmentation des recettes :

- les <u>impôts locaux constituent la principale recette de la commune</u> :

Le conseil municipal s'est prononcé de ne pas augmenter les taux de fiscalité communaux pour l'année 2023 et ce, depuis 2013.

Recette attendue après application du coefficient correcteur : 1 395 000€

En 2023, plus aucun français ne payera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. La taxe est en revanche maintenue pour les résidences secondaires.

## **TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2023**

Taxe d'habitation

10,14 %

Foncier bâti

42,28 %

Foncier non bâti

48,28 %

- la Dotation de Solidarité Communautaire : + 4 % soit 237 600€

-le <u>F C T V A</u> : 3 881€ correspondent aux travaux réalisés en 2021 sur voiries et bâtiments communaux.

## Stabilité des recettes :

- FNGIR,
- pylônes électriques,
- publicité extérieure,
- DSR,
- réforme TP,
- revenus d'immeubles
- DGF.

## En diminution:

- Remboursement rémunération du personnel,
- -Compensation taxe financière.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	BP 2023		
Charges à caractère général	842 480€		
Charges du personnel	841 107€		
Atténuations de produits	379 300€		
Autres charges de gestion courante	113 880€		
Charges financières et imprévus	78 425€		

## En augmentation:

## Energies et électricité :

Estimation probable eu égard à la conjoncture économique : x 3,5 du prix de base soit une estimation de 280 000€

Alimentation: + 10 % soit la somme de 32 000€

Fournitures diverses: + 3 % soit la somme de 28 000€ (fournitures de petit équipement)

<u>Charges de personnel et charges sociales</u>: + 4 %.soit la somme de 841 107€
Il est prévu cette année de la formation règlementaire obligatoire et de sécurité à faire suivre par 2 agents communaux du service technique ;

Attribution de compensation communauté urbaine : un reliquat du 4ème trimestre 2022 est à mandater sur l'année 2023, somme de 68 000€ inscrite sur la ligne →3 92 18 -

FPIC:+8% somme prévue 40 000€

Indemnités des élus et charges sociales : + 4 %

Intérêts réglés à l'échéance : en tenant compte de l'augmentation des taux d'intérêt pour le prêt à taux variable prévue en 2023.pour 35 000€.

## Stabilité ou diminution :

Subventions aux associations, à la Caisse des écoles et au CCAS : maintien des sommes versées en 2022 .

Le montant des dépenses imprévues sera de l'ordre de 43 225€

## B) Lignes budgétaires d'investissement BP 2023 :

## En Recettes pour une somme globale de 654 985€ se décomposant ainsi :

Subventions attendues:	318 981€
FCTVA	25 149€
Taxe Aménagement	30 000€
Vente benne alu	800€
Report excédent de fonctionnement 2022	197 000€
Report excédent d'investissement 2022	83 055€

## En Dépenses pour une somme globale de 654 985€ se décomposant ainsi :

## **RAR2022**

152 856 €

## Plan d'investissement travaux neufs 2023

343 135 €

Opérations liées aux économies d'énergies :

- remplacement de chaudières dans divers bâtiments communaux
- amélioration de l'isolation des bâtiments communaux (mairie, Bât B, Services techniques)

## Travaux divers:

- pose d'un abribus et 2 banquettes
- -vidéo surveillance au terrain de tennis
- aménagement des locaux service passeport et CNI
- divers mobiliers salle Gréverand
- aménagement de divers équipements sportifs

Remboursement des emprunts du capital : 125 000 €

en tenant compte en 2023 de l'augmentation du taux d'intérêt pour le prêt à taux variable.

Remboursement de l'ancien prêt SIVOM 5 000 €

Frais de notaire pour cessions 1 500€

Le montant des dépenses imprévues sera de l'ordre de 27 494 €

## Etat de la dette 2023

La dette contractée par la commune est nécessaire au financement de ses investissements antérieurs en complément de l'autofinancement disponible.

## La commune n'a pas prévu de contracter un nouvel emprunt en 2023

La dette se résume ainsi (sources Finances actives) au 3 mars 2023

capital restant dû en mars 2023 : 1 159 620,78€

taux moyen 2,86 %

durée de vie résiduelle : 9 ans et 2 mois

remboursement du capital à l'année : 121 255€

remboursement des intérêts à l'année : 34 100€

Total du remboursement à l'année : 155 400€

L'intégralité de l'encours a été classé 1A, classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices selon la charte GISSLER puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixes et d'un emprunt à taux variable simple à partir d'indices de la zone EURO.

Emprunts réalisés concernant les travaux suivants

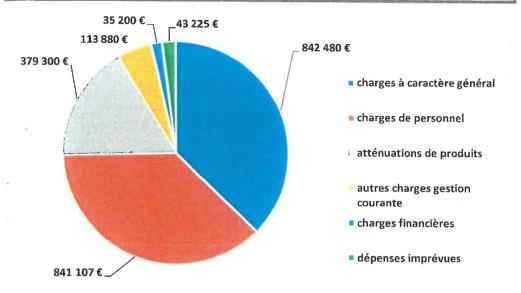
l'école primaire et cantine scolaires la place Saint Valery l'avenue Jean Jaurès l'extension du cimetière la salle multifonctions à dominante sportive.

## CONCLUSION

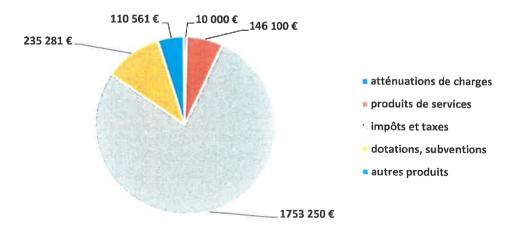
Malgré l'inflation des coûts de fonctionnement en gardant une stabilité des taux communaux d'imposition, le budget 2023 est en équilibre en chapitre de fonctionnement et en chapitre d'investissement sans recourir à un nouvel emprul Par ailleurs, la commune dispose d'une réserve de Trésorerie permettant d'affronter des charges qui sont aujourd'hui imprévisibles.

000000000

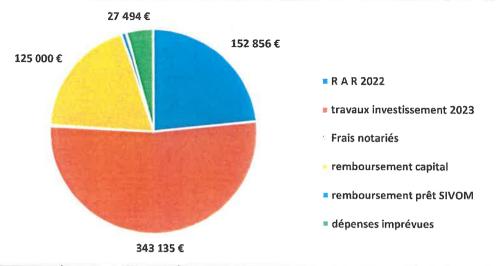
BP 2023 DEPENSE	S DE FONCTIONNEMENT	
charges à caractère général	842 480 €	
charges de personnel	841 107 €	
atténuations de produits	379 300 €	
autres charges gestion courante	113 880 €	
charges financières	35 200 €	
dépenses imprévues	43 225 €	
	2 255 192 €	



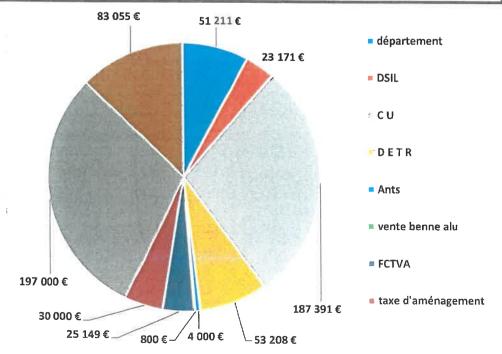
BP 2023 REC	ETTES DE FONCTIONNEMENT	
atténuations de charges	10 000 €	
produits de services	146 100 €	
impôts et taxes	1 753 250 €	
dotations, subventions	235 281 €	
autres produits	110 561 €	
	2 255 192 €	



BP 2023 DEPEN	SES D'INVESTISSEMENT	
R A R 2022	152 856 €	
travaux investissement 2023	343 135 €	
Frais notariés	1 500 €	
remboursement capital	125 000 €	
remboursement prêt SIVOM	5 000 €	
dépenses imprévues	27 494 €	
	654 985 €	



Name and the same		
BP 2023 RECE1	TES D'INVESTISSEMENT	
département	51 211 €	
DSIL	23 171 €	
c u	187 391 €	
DETR	53 208 €	
Ants	4 000 €	
vente benne alu	800€	
FCTVA	25 149 €	
taxe d'aménagement	30 000 €	
report excédent fonctionnement	197 000 €	
report excédent investissement	83 055 €	
	654 985 €	



## PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES DES 21 FEVRIER ,8 MARS ET 3 AVRIL 2023

RUBR	IQUES	ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021	2021 2022	
		Coopérative école maternelle 600 €		600€	600€	600€
	Ecoles	Coopérative école primaire	657361	1 300 €	1 300 €	1 300€
	Fontaine	Voyages scolaires découverte école maternelle	03/301	1 000 €	1 000 €	1 000€
EDUCATION		Voyages scolaires découverte école primaire		1 000 €	2 500 €	2 500 €
	Autres	APE Collège Belle Etoile Montivilliers		125 €		
	Autres	AFAPE Parents d'élèves	6574		300€	300€
RUBR	IQUES	ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021	2022	2023
		Association familiale du grand air AFGA		125€	130€	130 €
		Association fontainaise maquettisme		291 €	300 €	300€
		Association "La souris"		291 €	300 €	300€
		Association musicale		291 €	300 €	300€
		Atelier du Mougnan		291 €	300 €	300 €
LOI	ISIRS	AVF Fontaine accueil	6574	291 €	300 €	300 €
		Comité des Séniors		3 610 €	3 700 €	3 700 €
		Comité des Séniors (participation repas annuel)		1 000 €		
		Fontaine jardins loisirs		291 €	300 €	300 €
		Les trétaux de juillet		291 €	300 €	300 €
La P		La Mall et les jeux (nouvelle demande de 2020)		125 €	130 €	130 €
RUBF	RIQUES	CCAS - MAIRIE ET ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021	2022	2023
	Mairie Fontaine	Centre communal d'action sociale	657362	12 000 €	10 000 €	10 000 €
		Banque alimentaire		200 €	200 €	200 €
			200 €	200 €	200 €	
SOCIAL		Secours catholique			2000	
		Secours populaire français	6574			
		MFR Blangy le château (nouvelle demande)			23 €	
		Association des conciliateurs de justice	<b>-</b>		100 €	100 €
RUBI	RIQUES	ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021 2022		2023
		Anciens combattants		291 €	300 €	300 €
			ovenir français		300 €	300 (
SOU	VENIRS	e souvenir français 6574 Inion nationale des parachutistes		291 €	100 €	100 4
		Association fortifications 76			200 €	200 :
RUBRIQUES		ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021	2022	2023
		Association Top danse		291 €	300 €	
SI	PORT	Fontaine danse loisirs	6574	791 €		300
SPORT		Union fontainaise	- 05/7	£ 120 £	300 €	300 =
				6 120 €	5 700 €	5 700
		Oliver to realizable				
RUB	RIQUES	ASSOCIATIONS	IMPUTATIONS	2021	2022	2023
	RIQUES IVERS		імецтатіонs 6574	2021	2022	2023

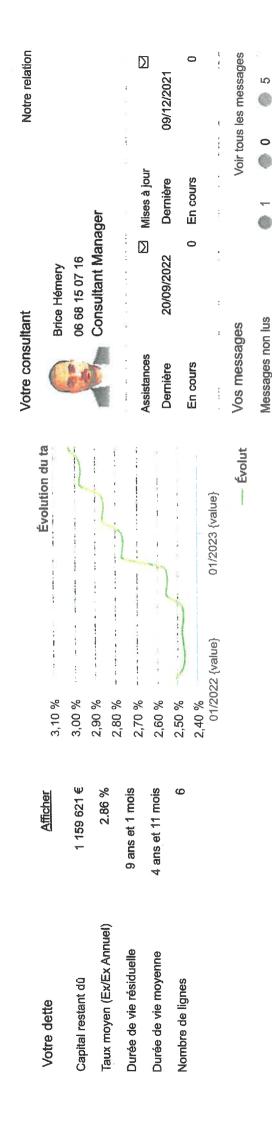
cases vides de montant en € = demandes d'attribution de subvention non reçues

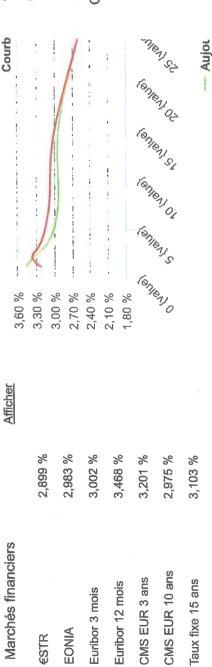
6574	14 2	60 €

Accueil









Synthèse mensuelle de janvier 2023	Synthèse mensuelle de décembre 2022
05/02/2023	05/01/2023
0	0

05/03/2023 Synthèse mensuelle de février 2023

Campus & Média Campus & Média

Vos emprunts



## Modifier profil

## Notre Relation Pocument

CBC

7

₹ 7 ₹

₹ ₹

## Risque de taux 425 000.00 € Variable Fixe Fixe Fixe Fixe 425 000.00 € 152 449.01 € 228 673.53 € 600 000.00 € 2 210 981.54 € 379 859.00 € Montant initial Année de réalisation 2012 2004 2019 2011 2006 2006 65 252.50 € 35 394.44 € 4 085.09 € 2 426.04 € 6 015.53 € 10 869.43 € 6 461.97 € Montant prochaine échéance 01/04/2023 Prochaine échéance 01/05/2023 01/02/2024 01/06/2023 01/04/2023 01/05/2023 Euribor 3M-Floor -0.2 sur Euribor 3M + 0.2 Taux fixe à 4.88 % Taux fixe à 4.51 % Taux fixe à 5,92 % Taux fixe à 1.11 % Taux fixe à 3.41 % Taux Durée résiduelle 83 628,35 € 11.02 ans 468 787.62 € 11.27 ans 126 948.74 € 3.85 ans 103 529.39 € 7.94 ans 177 680.33 € 7.85 ans 199 046,35 € 8,60 ans 1 159 620.78 € Capital restant dû Prêteur MON528662EUR ex MON526291EUR MIN154494EUR/002 MIN224647EUR/002 MIN154494EUR/001 MIN224647EUR/001 Référence 1213397 Tous vos emprunts

Mise à 'our Actions Marchés financiers et oricers Defrie Symmese (/synthesis) (hilips.//nsito.fnanceac.lve.com/home)

⑤ Devise EUR ⑥ 24/03/2023 ▼ Budgets & Filtres (https://optim-debt.financeactive.com/filter?debtDomain=insito) ≥ 00

Simulations (https://insito.financeactive.com/simulation)

Filtres: Risque de taux

Ensemble des risques 🐃

isques 🐃 Année

Année: Toutes

-

Évolution du capital restant dû

CRD réel

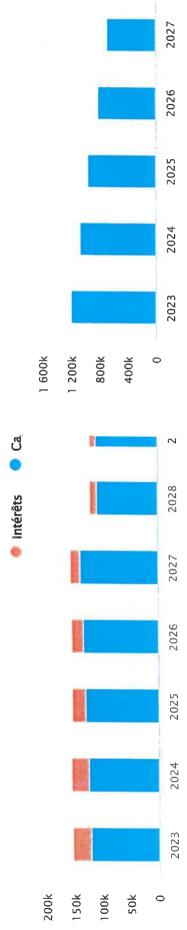
2028

0,00€

0,00 €
0,00 €
0,00 €
0,00 €
0,00 €
0,00 €
0,00 €

0,00€

Flux de remboursement





		CRD début d'exercice	Capital amorti	Amoi
2023	ď	1 210 968,82 €	121 255,00 €	
2024	ď	1 089 713,82 €	125 343,40 €	
2025	ď	964 370,42 €	129 602,82 €	
2026	ď	834 767,60 €	134 041,14 €	
2027	ď	700 726,46 €	138 666,44 €	
2028	ď	562 060,02 €	108 093,01 €	
2029	ď	453 967,01 €	111 522,39 €	
2030	ď	342 444,62 €	115 093,97 €	
2031	ď	227 350,65 €	87 046,21 €	
2032	ď	140 304,44 €	51 102,86 €	
2033	Ø	89 201.58 €	52 010.00 €	

# Profil d'extinction détaillé par année

Filtre sur l'année

Année

2023 🗢

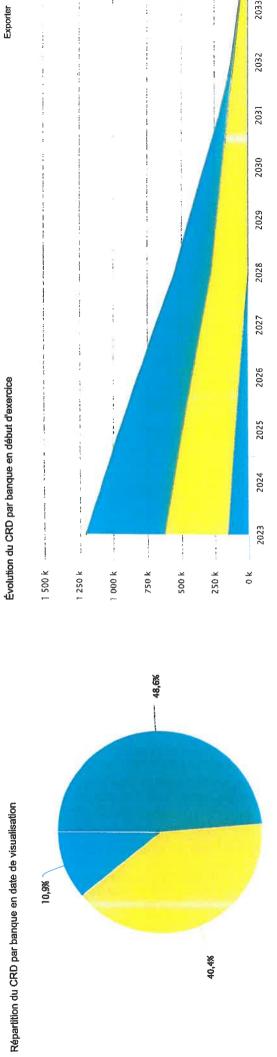
Tableau du profil d'extinction détaillé par année - Capital amorti

2027 2028	13 014.34 € 13 802.07 €	33 867.01 €	22 332,84 € 23 122,49 €	22 517.92 € 23 446.17 €	6 869.27 € 7 210.66 €	40 065.06 € 40 511.62 €	138 BBB 44 E
2026	12 271.58 €	32 405.55 €	21 570.17 €	21 626.42 €	6 544.02 €	39 623.40 €	124 041 14 E
2025	11 571.21 €	31 007.13 €	20 833.51 €	20 770.18 €	6 234,18 €	39 186.61 €	120 802 82 £
2024	10 910.80 €	29 669.05 €	20 122.04 €	19 947.86 €	5 939.01 €	38 754.64 €	707 070
2023	10 288.10 €	28 388.72 €	19 434.83 €	19 158.12 €	5 657.80 €	38 327.43 €	000
Prêteur	OFNIA		DEX LA	MINAN	VIN 40	T.	
Référence Prêteur	MIN154494EUR/001	1213397	MIN224647EUR/001	MIN224647EUR/002	MIN154494EUR/002	MON528662EUR ex MON526291EUR	

## Bandnes

Produits hors swap





Répartition par banque sur l'exercice (2023)

Ref Client				
Préteur	Š	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	DEXIA GL	SFIL CAFFIL
÷		•	PLES ELL	4 Cade (4

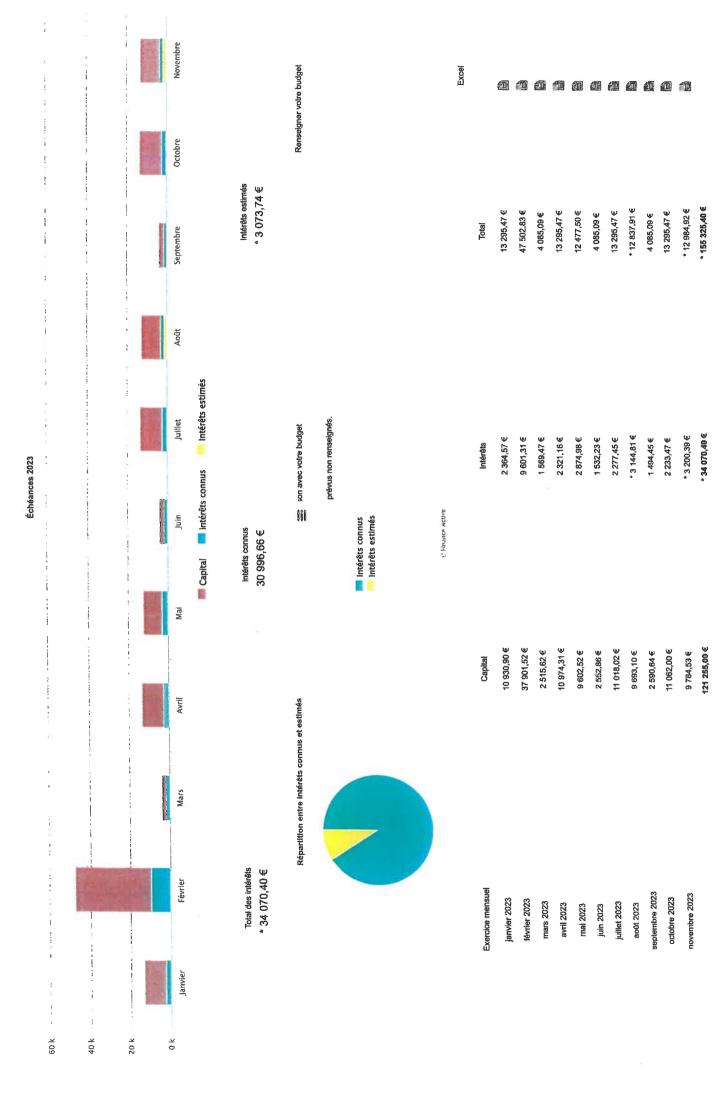
Total

	1		Dont	¥	Produits
Montant emprunté	CRD	Annuite totale	En Intérêts	En Capital	en vie (exercice)
ì	i.	·	* '		*
379 859,00 €	126 948,74 €	35 394,44 €	7 005,72 €	28 388,72 €	-
1 231 122,54 €	563 884,42 €	* 76 453,24 €	* 21 914,39 €	54 538,85 €	4
800 000,00	468 787,62 €	43 477,72 €	5 150,29 €	38 327,43 €	۲
2 210 981,54 €	1 159 620,78 €	* 155 325,40 €	* 34 070,40 €	121 255,00 €	9

2033

Exporter

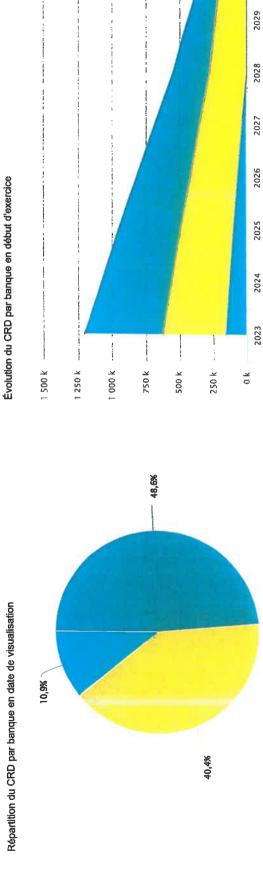
±chéances



Ð •(		
Total	4 085,09 €	* 155 325,40 €
Intérêts	1 456,11 €	* 34 070,40 €
Capital	2 628,98 €	121 255,00 €
FinanceActive/ Premio >ButaticoBetonataline-LA-MALLET	décembre 2023	

Exporter

Produits hors swap



Produits en vie (exercice) 28 388,72 € 121 255,00 € 54 538,85 € 38 327,43 € En Capital Dont \* 21 914,39 € \* 34 070,40 € En Intérêts 7 005,72 € 5 150,29 € \* 155 325,40 € Annuité totale " 76 453,24 € 35 394,44 € 43 477,72 € . . 1 159 620,78 € 468 787,62 € 126 948,74 € 583 884,42 € CRD 37.0 Montant emprunté 1 231 122,54 € 2 210 981,54 € 379 859,00 € 900'000 009 ž Réf Client í CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS SFIL CAFFIL DEXIA CL Prêteur

Répartition par banque sur l'exercice (2023)

Total

2033

2032

2031

2030

Exporter

Monsieur MAURICE adresse ses remerciements à Madame DEGENETAIS pour le travail d'analyse réalisé : CA 2022 et BP 2023.

Monsieur BACHELET évoque le futur dispositif de délivrance des titres d'identité et de voyage qui sera opérationnel dans quelques mois : les dépenses (achat de matériel/logiciels) et recettes (subventions de l'Etat) d'investissement inscrites au BP 2023.

Monsieur LEROY souhaite des précisions à propos des travaux de l'église.

Monsieur BACHELET déclare que les travaux concernent la sacristie ; les travaux de désamiantage ne sont pas envisagés pour le moment.

Monsieur MAURICE invite l'assemblée à passer au vote.

Á l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du rapporteur.

## Délibération n° 07/11:

## Investissement 2023 - demande de subvention auprès du SDE76 - autorisation du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance de conseil municipal, Monsieur MAURICE déclare que cette question est retirée de l'ordre du jour pour le motif suivant : en attente des éléments de la part des services compétents du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76).

Dès réception en mairie des dits éléments, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la communication de cette information.

## Délibération n° 08/11:

## Désignation d'un référent déontologue des élus locaux.

À l'ouverture de la séance de conseil municipal, Monsieur MAURICE déclare que cette question est retirée de l'ordre du jour pour le motif suivant : en attente des éléments de la part des services compétents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime (CDG76) « actuellement en réflexion sur le sujet du référent déontologue des élus ».

Dès réception en mairie des dits éléments, ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de la communication de cette information.

## Délibération n° 09/11:

## Enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural – décision du conseil municipal.

Monsieur MAURICE propose au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Le chemin rural n° 10 entourant la parcelle cadastrée section A n° 418 n'est plus affecté à l'usage du public.

Par courriel en date du 05 avril 2023, Monsieur LEBAILLIF riverain des chemins ruraux bordant sa propriété (A 418) s'est dit intéressé par l'acquisition d'une partie du chemin rural n° 10.

L'aliénation du chemin rural n° 10, prioritairement aux riverains, peut être envisagée. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n° 10, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Monsieur MAURICE rappelle que la même délibération a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 16 décembre 2022 pour l'aliénation du chemin rural n° 6.

Monsieur STIL rappelle également que ce riverain exploitant en agriculture biologique est propriétaire d'un verger bordant le chemin rural n° 10 et il se porte acquéreur afin de pouvoir réaliser des travaux de clôture.

Monsieur LEROY pense qu'il serait peut-être intéressant de conserver ces chemins pour la mobilité : circuits de randonnée à l'usage du public.

Monsieur STIL précise alors que les CR n° 6 et 10 ne sont plus utilisés et que le secteur est bien desservi en chemins de randonnée.

Madame CHOCHLINSKI appelle l'attention de Monsieur MAURICE à propos du CR n° 10, qui serait répertorié sur le circuit des bassins de la Communauté Urbaine.

Monsieur BACHELET pense qu'il serait prudent de vérifier.

Monsieur MAURICE prend note de cette remarque et confirme qu'il faudra effectivement vérifier. Il propose ensuite au conseil municipal de passer au vote.

Á l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du rapporteur.

## Délibération n° 10/11:

<u>Information au conseil municipal – communication du rapport d'orientation budgétaire et du budget primitif 2023 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.</u>

Monsieur MAURICE expose:

Au cours de sa séance du 15 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions des articles L. 5211-36 et L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la CU LHSM a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2023 et du rapport d'orientation budgétaire pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité des documents, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consultée en Mairie.

Le conseil municipal prend acte de la communication du budget primitif 2023 et du rapport d'orientation budgétaire de la Communauté Urbaine.

## Délibération n° 11/11:

## Information au conseil municipal - Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Monsieur MAURICE expose le compte-rendu des points suivants :

- ✓ Conseils communautaires: 15/12/2022; 09/02/2023; 06/04/2023.
- ✓ Conférences des Maires : 27/01/2023 ;10/03/2023.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/12/2022

- Rapports de délégations de services publics.
- Adoption du budget primitif 2023 : stabilité des taux d'imposition (taxe foncière, versement transport, tascom) ; recettes fonctionnement pour budget principal et annexes 457 291 000 €; dépenses fonctionnement pour budget principal et annexes 408 849 000 € ; dépenses investissement pour budget principal et annexes 225 443 000 € ; recettes investissement pour budget principal et annexes 177 034 000 € ; dettes 289 129 207 €.
- Transfert de charges (commune de Fontaine-la-Mallet non concernée).
- Aides à la réhabilitation de logements et aux opérations d'habitat.
- Aides aux exploitations agricoles (FILA).

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09/02/2023

- Extension de réseaux eau et assainissement.
- Garanties d'emprunts.
- Montant dotation solidarité communautaire.
- Aides au logement.
- Tarification des transports scolaires 2023.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06/04/2023

- Attributions de subventions: concours et foires agricoles; FILA; immobilier d'entreprises; associations en lien avec le développement économique; office de tourisme; amélioration de l'habitat; manifestations sportives).
- Fonds de concours aux communes et équipements sportifs (commune de Fontaine-la-Mallet non concernée).
- Décision modificative au budget primitif 2023.
- Minoration foncière logement social Région Normandie-EPFN-CU LHSM.
- Délibérations liées à l'urbanisme des villes de Gonfreville-Le Havre-Saint Gilles-Sandouville.
- Sollicitation EPFN et rachat de parcelles.
- Elections et nominations (vice-présidence et bureau) : retiré ordre du jour.

## CONFERENCE DES MAIRES DU 27/01/2023

- HAROPA PORT: en 4ème position derrière Rotterdam, Anvers, Hambourg; orientations stratégiques, le multifilières et le multimodal; 4 piliers « clients et services »-« transition écologique »-« innovation »-« des femmes et des hommes ».
- Fiscalité et financement relatifs à la gestion des déchets : harmonisation des taux entre les secteurs et taux unique par niveau de service ; probable augmentation TEOM à l'avenir (pour information actuellement à Fontaine-la-Mallet redevance annuelle payée moitié commune/moitié habitants ; répartition différente selon les communes).
- AXE SEINE : Monsieur Edouard PHILIPPE est Président de l'entente intercommunale de l'AXE SEINE ; élargissement à de nouveaux membres afin de réunir tous les EPCI traversés par l'axe Seine ; ZAN « zéro artificialisation nette » spécificité des zones portuaires.
- Taxe d'aménagement : informer direction finances pour fixation taux.

## CONFERENCE DES MAIRES DU 10/03/2023

- Aire d'accueil camping-cars : suite à réunion du 30/03/2023 ; office de tourisme souhaite développer et promouvoir l'accueil des camping-cars.
- Cyber sécurité : la CU LHSM craint attaques, car ont été récemment touchés ville de Caen-Région Normandie-Conseil départemental.
- Cotation logement social.
- Permis de louer : normes obligatoires pour éviter locations de logements insalubres.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de cette information.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:**

Monsieur MATON signale que le marquage au sol face à la boulangerie s'efface.

Monsieur MAURICE rappelle qu'il s'agit maintenant d'une compétence communautaire.

Monsieur LOISEL communique une information à propos des fêtes et cérémonies :

- Inauguration du city stade au centre socioculturel du Mougnan samedi 15 avril à 10 h 30 et verre de l'amitié à 12 h 00.

Madame VIMBERT alerte Monsieur MAURICE à propos du rodéo sauvage de véhicules de type buggy sente du Moulin et dans les champs alentours.

Monsieur MAURICE prend bonne note : l'information sera relayée aux services de police.

Monsieur MAURICE invite le Conseil Municipal à formuler d'autres remarques ou observations.

Aucun membre du Conseil Municipal ne souhaite intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.